



DOCUMENT PROVISoire ET INFORMATIF
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

EN ATTENTE DE L'APPROBATION DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Date de la Convocation : 5 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 20 heures, les membres du conseil municipal de la Commune d'Azé, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée du Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents :

Mesdames Odile de BOISSET, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN, Véronique VARENNES, Messieurs Florian BEAU, Benjamin HERODET, Ludovic LAVIGNE, Emmanuel MASCHIO, Jacky MONDANGE, Serge THIRARD, Jean-Frédéric TONNEAU,

Absents excusés : *Nadine GUICHARD, Cécile MARIOTTE, Julien THIRIET ayant donné pouvoir à Serge THIRARD,*

Secrétaire de séance : *Véronique DUFETRE*

Etat civil : Néant

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, *Véronique DUFETRE* est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 28 avril 2026 valident le procès-verbal de cette séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

1. Garderie périscolaire : proposition d'ajustement du règlement

Suite à une remarque reçue de la part de parents concernant la facturation de la garderie périscolaire, le Maire avait répondu que les facturations se font en application du « *Règlement de la garderie périscolaire* » qui précise que « *toute ½ heure commencée est due en intégralité* », sachant que l'horaire de la garderie commence à 7h30. Suite à cette demande, il n'avait pas été dérogé à cette règle.

Toutefois, et afin que les modalités d'application de cette règle soient plus claires et lisibles, il est proposé de toiletter le règlement de la garderie périscolaire en rajoutant que "*le décompte s'entend par 1/2 heures à compter de l'ouverture de la garderie, soit 7h30*". Un message sera transmis à l'école et affiché à l'entrée des garderies.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de rajouter dans le règlement de la garderie périscolaire, que "*le décompte s'entend par 1/2 heure à compter de l'ouverture de la garderie, soit 7h30*".

DIT que l'application est immédiate.

Arrivée de Mylène LIGNAN à 20h10

2. Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le Maire rappelle le principe d'occupation du domaine public par les différents propriétaires de réseaux (Téléphonique, Electrique, Gaz etc...). A ce titre, la commune demande aux différentes entités la Redevance annuelle correspondante. Dans le cadre de la RODP télécommunication, la redevance est demandée à Orange puis reversée au SYDESL qui mutualise cette compétence.

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

Article 1 – La commune versera au titre de sa contribution 2026 au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 1339.93 € équivalente au produit total de la RODP versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année 2025.

Article 2 – Calcul de la RODP 2026 au Fonds de Mutualisation Télécom :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2026 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

<i>Taux 2026 appliqués au patrimoine 31/12/2025</i>	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	selon permission de voirie	32,74
Domaine public <u>non</u> routier communal	1 637,14	1 637,14	selon permission de voirie	1 064,14

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

			Prix	Unité	Quantité	Total
ARTERES	Domaine public routier	En souterrain	49,11 €	€/km	13.245	650.46 €
		En aérien	65,49 €	€/km	9.126	597.66 €
	Domaine public non routier	En souterrain	1 637,14 €	€/km	0	- €
		En aérien	1 637,14 €	€/km	0	- €
AUTRES INSTALLATIONS	Domaine public routier	Cabines téléphonique, sous-répartiteur	32,74 €	m ²	0	- €
	Domaine public non routier	Cabines téléphonique, sous-répartiteur	1 064,14 €	m ²	0	- €
INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES	Domaine public routier	Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique	32.44 €	m ²	3.19	103.48 €
	Domaine public non routier	Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique	- €	M ²	0	- €
TOTAL						1351.60 €

Soit un total de redevance de 1351.60 €.

Article 3 – Madame la secrétaire de mairie et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise dès signature au SYDESL.

Monsieur le Maire rendra compte au conseil municipal de la redevance encaissée et de la contribution versée au SYDESL au titre de la présente décision.

Arrivée de Odile DE BOISSET à 20h25.

3. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de mettre en place une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs en application des articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts. La commune ayant moins de 2000 habitants, elle est constituée, outre du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité :

DESIGNE les membres suivants :

Noms	Prénoms
RICHARD	Joël
BLANCHARD	Jean Yves
BOUCHARD	Daniel
DEPART	Paul
DUFOUR	Jean-Paul
MARMELAT	Hugues
DEBOST	Nicolas
CORNELOUP	Yves
LETOURNEAU	Pierre
PENOT	Patrick
TROLLIET	Monique
CHERVET	Noël
PAIRE	Justine
THIRION	Sébastien
MONTCOUQUIOL	Marc
GRANDJEAN	Annie
GRANDJEAN	Dany
MOREL	Françoise
ROCHER	Paulette
BEAU	Angéline
LENORMAND	Elisabeth
GROUSSET	Jocelyne
BEURROT	Annick
DE COMINGES	Claire

4. MBA : Commission Intercommunale des Impôts Directs

Selon le même principe que la CCID, MBA doit constituer une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID), composée de 11 membres : le Président ou un vice-président délégué ainsi que 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Les communes membres de MBA sont invitées à faire des propositions de personnes habitant la commune pour siéger à la CIID. Cette information est diffusée pour que d'éventuels candidats se fassent connaître en Mairie avant le 22 mai.

5. ONF : retour sur la mise en œuvre du document d'aménagement forestier

Suite à la réunion du 29 avril entre l'ONF et la mairie, l'adjoint en charge de la thématique de la forêt et le Maire font le point sur la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier. Il est rappelé que le suivi de la forêt communale s'effectue dans le cadre d'un "*document d'aménagement des forêts de la commune d'Azé 2015/2034*" émanant de l'ONF et ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en 2015. On y trouve notamment les programmes de coupes et de travaux sylvicoles ainsi qu'une carte des massifs forestiers classés par "*enjeu de production*".

Un point rapide est fait sur les enjeux des principaux massifs forestiers de la commune et sur les aménagements et coupes prévus à brève échéance : prévision d'aménagement d'une plateforme de retournement en haut du Massif de Vaux, exploitation d'une parcelle de Douglas dans le Massif de Vaux, exploitation de petites parcelles dans les autres Massifs.

En ce qui concerne les dessertes forestières, il n'est pas prévu d'aménagement « lourd » mais plutôt l'aménagement des pistes existantes en prenant en compte l'aspect sécurité incendie (demande de réalisation de coupe d'affouage sur les bords de chemin).

Il est par ailleurs rappelé que l'ensemble de la forêt communale bénéficie du label PEFC, certifiant la gestion durable des forêts.

En ce qui concerne les affouages, les inscriptions débutent et seront prises jusqu'au 1^{er} août 2026. Il est rappelé qu'aucune nouvelle inscription ne sera admise pour un candidat qui n'aurait pas terminé ses affouages des années précédentes.

6. Travaux en cours

Missions réalisées par le service technique ce mois-ci :

- Installation de deux poteaux destinés à la mise en place de différents filets à l'Agorespace.
- Entretien de la voirie communale :
 - Broyage des accotements, première intervention de broyage le long des accotements routiers afin d'améliorer la visibilité et l'entretien des voies communales.
 - Interventions rue Neuve et autour de l'église, nettoyage et maintien général de la propreté, tonte.
 - Gestion de la renouée du Japon — Tentative d'aplanissement et de maîtrise de cette plante invasive dans les zones concernées.
- Aménagement floral — Plantation de fleurs autour du monument aux morts et installation de suspensions fleuries dans les lavoirs de Vaux, Saint-Etienne et Rizerolles.

7. Questions diverses

DPU : Parcelle C124, la commune renonce à faire valoir son droit de préemption.

PLU : suite à la commission urbanisme consacrée à ce sujet qui s'est réunie le 4 mai, des ajustements sont apportés à la proposition de carte de zonage avant le rendez-vous avec la DDT.

Teppé Saint-Martin : le projet de panneau explicatif est présenté, quelques modifications sont envisagées. Il convient de trouver une date d'inauguration des travaux.

Réseau cuivre : le Maire indique que la commune a reçu un courrier d'ORANGE indiquant la fermeture du réseau cuivre en 2030, sachant qu'à cette date les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. Une période d'échange avec ORANGE est prévue jusqu'en novembre 2026.

Opération « Nettoyage de la nature » : Le Maire rappelle que chaque année, une opération « Nettoyage de la nature » est organisée avec l'école d'Azé, en partenariat avec le service déchets de MBA. Cette ½ journée à vocation éducative consiste à encadrer les classes de l'école avec les enseignants, pour collecter les déchets sur de petits circuits proches de l'école. La participation d'une intervenante de MBA permet de rappeler les principes de prévention mais également du tri et du recyclage avant que la commune n'offre le goûter. Cette opération va être reconduite avant la fin de l'année scolaire, une date sera fixée en juin avec l'école et MBA, tous les membres du conseil étant invités à participer.

Commission de contrôle des listes électorales : cette commission veille à la régularité de la liste électorale et se réunit au moins une fois par an et avant chaque scrutin. La durée du mandat des membres de la commission est fixée à 6 ans, le Maire et les adjoints ne peuvent en être membres. La commune doit faire remonter avant le 30 juin 2026 les éléments suivants : un conseiller municipal titulaire et un suppléant, 3 propositions de délégué de l'administration, 3 propositions pour la désignation du délégué du tribunal. Le courrier du Préfet du 30 avril 2026 précisant qu'une délibération n'est pas nécessaire, les noms suivants seront transmis en ce qui concerne les conseillers municipaux : Véronique Varennes comme titulaire et Jean-Frédéric Tonneau comme suppléant. Un appel à volontaires **est** lancé concernant les 6 autres personnes à trouver.

Natura 2000 : Benjamin Hérodet informe des suites de la réunion de concertation autour du périmètre Natura 2000 Bassin de la Grosne et du Clunisois qui s'est déroulée le 12 mai. Il est envisagé une extension du périmètre Natura 2000. Le processus en est à son début et le conseil valide le principe d'une concertation avec la structure animatrice de Natura 2000 elle-même en lien avec le monde agricole. Le but reste de protéger des espèces végétales et animales et d'avoir accès à des subventions pour des travaux de préservation de la biodiversité. Suivant le nouveau zonage proposé, la commune pourrait bénéficier d'une compensation financière. A la fin du processus, le projet de zonage donnera obligatoirement lieu à une délibération du Conseil Municipal.

8. Tour de table

Benjamin HERODET : suite à une coupe de renouée, il indique qu'il ne faut pas laisser ces végétaux dans la rivière ce qui risquerait de propager la plante et provoquer des embâcles. Il suggère que les agents soient équipés de waders pour intervenir en sécurité dans l'eau. Réponse du Maire : les consignes seront transmises aux agents techniques.

Aurore DUTARTRE : le bulletin municipal est en cours.

9. Agenda

- **dimanche 17 mai** : Course de côte Azé/Donzy le Pertuis
- **samedi 23 mai à partir de 9h00** : Fleurissement, RDV devant la Mairie
- **dimanche 24 mai** : Randonnée/Trail organisée par la Tirelire des Ecoles
- **samedi 6 juin à 19h** : Représentation du spectacle « Yës » en lien avec le Théâtre de Mâcon

La séance est levée à 22h04.

Prochain conseil **le mardi 9 juin 2026 à 20 heures** en salle du conseil.
